

POUR

Études, Enseignement, Recherche, La Culture

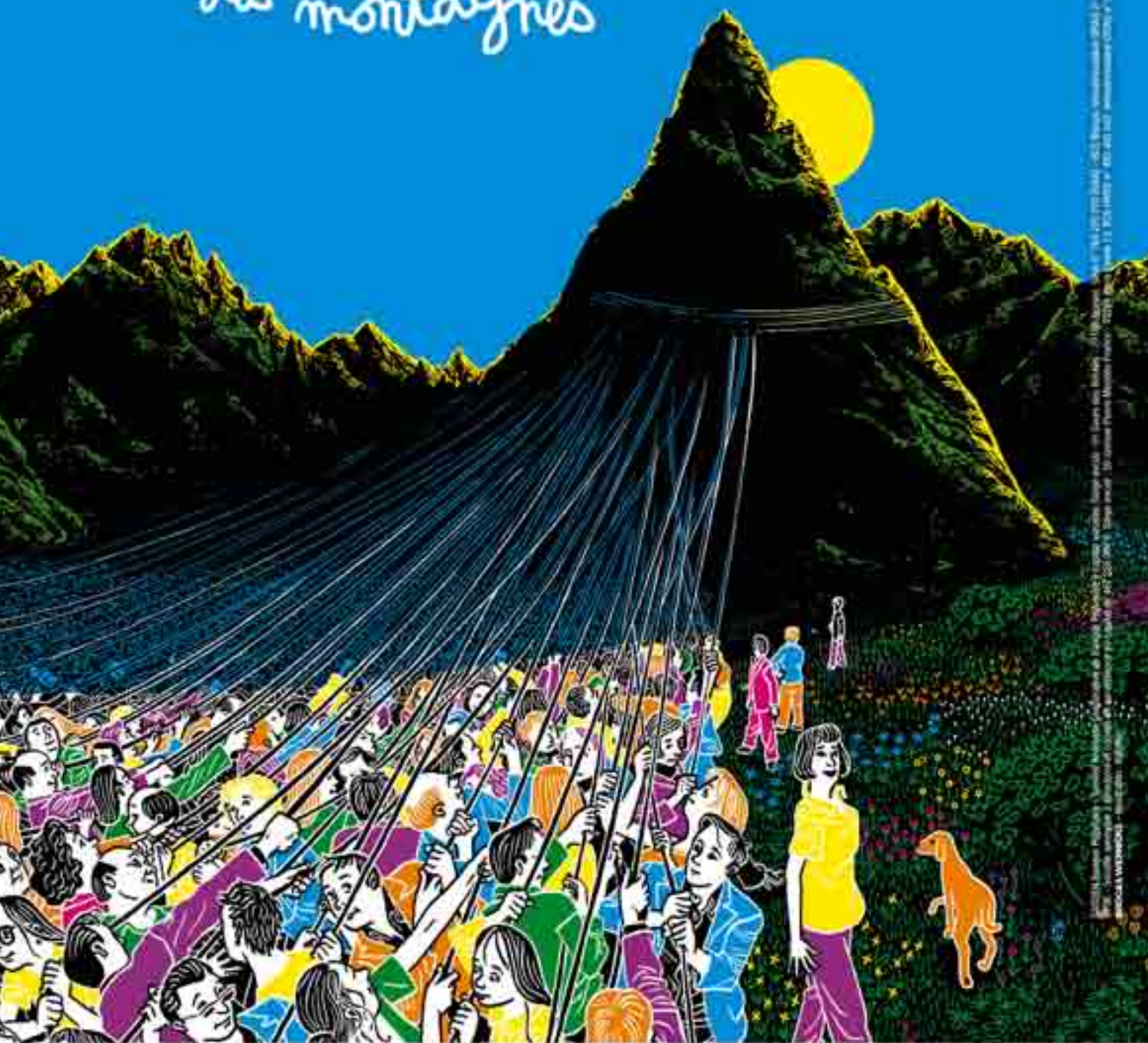
**Rentrée
universitaire**

**Des cellules
souches d'avenir**



**Illettrisme,
grande cause nationale**

Avec plus d'un million de Sociétaires,
on peut déplacer
des montagnes



La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques™ (maquette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400™



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

ACCÉDEZ VITE
AUX CHÈQUES-VACANCES

Le saviez vous ?
Vous êtes de plus en plus
nombreux à avoir accès aux
Chèques-Vacances !
Renseignez-vous vite !

**Professionnels de l'éducation, profitez
d'une épargne bonifiée de 10 et 30%.**

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N° Azir 0 811 65 65 25**



SÉJOURS
& TRANSPORTS



HÉBERGEMENT



RESTAURATION



CULTURE
& DÉCOUVERTE



LOISIRS
& DÉTENTE

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos 170 000 partenaires du tourisme et des loisirs.


ancv
CHÈQUE-VACANCES

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Cécile Périllat,
Valérie Sipahimalani.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

CASDEN p. 2
GMF p. 5
CGENIAL p. 9
TARSUS p. 11
ANCV p. 31
MAIF p. 32

Joint à ce numéro,
un encart volant
adl partner
aux abonnés

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales	
Réforme pénale	8
publiques	
Salaires : à quand le dégel ?	10
Fiscalité : des impôts contestés	12
éducatives	
Rentrée universitaire	15
Refondation de l'École	16

c'est demain	
Des cellules souches d'avenir	24

culturelles	
Russie, le retour de la censure	27
Trente ans pour les Frac	28

DOSSIER

Illettrisme, grande cause nationale

La lutte contre l'illettrisme a été déclarée « grande cause » en 2013. Des assises nationales et européennes se tiendront à Lyon les 13, 14 et 15 novembre prochains et seront le point d'orgue de cette mobilisation.



© TREVIER SINAJA

Une réforme radicale de la politique de la ville

Faire des habitants des acteurs de changement est un sujet politique récurrent. Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache ont remis à François Lamy, ministre de la ville, un rapport Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires, pour une réforme radicale de la politique de la ville.



© BILAL / NAAJ

édito Ensemble, on intervient !



Bernadette Groison

A lors que le parlement s'apprête à enterrer l'espoir de la retraite à 60 ans, que le projet de loi de finances prévoit encore une réduction des dépenses publiques et que les changements attendus semblent s'éloigner... il n'est pas question de renoncer ! Car cette année est décisive : après la rentrée scolaire, la réussite de tous les jeunes n'attend pas, les conditions d'une reprise économique durable appellent un autre partage du capital et du travail, et la justice comme la cohésion sociale commandent des réponses aux questions posées par la crise à travers l'emploi, la formation, le pouvoir d'achat ou la fiscalité...

Enjeux sociaux, enjeux aussi de démocratie. C'est pourquoi, la FSU mobilise les fonctionnaires avec les salariés du privé mais aussi avec les jeunes et les retraités et agit dans chacun des départements : meetings, débats, réunions, interpellations, actions diversifiées et multiformes. Il s'agit de revendiquer d'autres réformes et de construire des alternatives. Pas simple mais indispensable pour gagner de réels changements !

Grèce : coup d'arrêt à Aube dorée

Tandis que le premier ministre grec Antonis Samaras tente de rassurer ses partenaires européens en affirmant que le PIB de la Grèce retrouverait d'ici 6 ans son niveau d'avant la crise, la population continue d'en subir les effets catastrophiques. Après la réforme des services publics, supprimant des milliers d'emplois et plaçant en mobilité forcée plus de 4 000 agents avec une baisse de salaire de 25 %, provoquant des mobilisations dans tout le pays, c'est le meurtre d'un rappeur antifasciste par un membre du parti néonazi « Aube dorée » qui a de nouveau bouleversé le pays. Face à cette montée de l'extrême droite, la police antiterroriste sur ordre de la Cour suprême a procédé à l'arrestation d'un grand nombre de ses membres dont son dirigeant et député. Le gouvernement a alors déclaré cette organisation criminelle, ce qui marque un coup d'arrêt à son impunité.

> BRÉSIL

« Não quero bola, quero escola »



© TRÉVERSINAJA

Depuis 3 mois les enseignants de Rio manifestent.

Tout part d'un ticket de bus : en juin, quand la ville de São Paulo décide d'augmenter le prix déjà prohibitif des transports urbains, le Mouvement pour la gratuité des transports publics appelle à manifester. Le gouvernement répond par une répression sévère qui soulève l'indignation générale et alimente le mouvement en une spirale ascendante qui n'est pas sans rappeler la mobilisation turque autour de Taksim. Mais les racines de la colère sont plus profondes. Elles sont à chercher dans la perte de légitimité d'un pouvoir qui ne répond pas, ou plus, aux attentes qu'il a suscité

dans les classes moyennes et populaires, d'autant que le relatif marasme économique du pays réduit ses marges de manœuvre.

Dès lors, la coupe du monde de football que le Brésil organise en 2014 et dont sa présidente entendait faire un moment de ferveur et d'unité nationales, devient le symbole d'une politique contraire aux intérêts de la population. L'organisation de l'événement entraîne des dépenses exorbitantes, l'expulsion de milliers de personnes de chez elles, mais aussi l'adoption sous la pression de la FIFA d'une législation d'exception baptisée « Loi générale de la coupe » destinée à servir les intérêts des sponsors.

Depuis 3 mois les enseignants de Rio manifestent massivement et campent devant la municipalité pour protester contre l'indigence du budget de l'éducation. Le 7 septembre a vu une manifestation interprofessionnelle de grande ampleur sévèrement réprimée, et celle du 7 octobre en soutien aux enseignants a été plus importante que les manifestations de juin... La colère continue de monter.

MARIE-CÉCILE PERILLAT

*Slogan dans la manifestation du 17 juin : « Je ne veux pas de ballon de foot, je veux une école ».

C'EST L'ACTU

Contre les idées reçues

Marie-France Zimmer, membre de la délégation nationale d'ATD Quart Monde, co-auteur de « En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté »*

Comment est venue l'idée de réaliser cet ouvrage ?

Marie-France Zimmer : « Lors des élections présidentielles de 2012, on a beaucoup entendu parler des questions liées à la pauvreté. Mais nous avons aussi beaucoup entendu d'idées fausses ! ATD a alors réalisé un « quatre pages », pour les recenser et lutter contre ces préjugés. Cet ouvrage permet d'aller plus loin et apporte des arguments, des études... Vous dites vous-même que « les choses ne sont pas si simples »...

M-F Z. : « Le débat est parfois difficile, mais il faut absolument en finir avec les idées fausses, car sinon, c'est le prétexte pour ne rien faire. Prenez l'exemple de la consommation excessive d'alcool ou de tabac.



DR

Marie-France Zimmer

ATD
Quart Monde

Est-ce une cause ou une conséquence de la situation d'exclusion ? Comprendre cela permet ensuite d'agir, d'accompagner efficacement sans juger.

Qu'attendez-vous de la diffusion de ce livre ?

M-F Z. : « Ce livre est d'abord un outil de dialogue et de débat. Il permet de prouver ce qu'on avance, d'interpeller les citoyens, les élus... Au-delà, nous espérons faire reconnaître la notion de discrimination pour exclusion sociale ou grande précarité. Cela permettrait de mettre un terme à des mesures aberrantes, comme les arrêtés anti-mendicité : quel sens peut bien avoir le fait d'infliger une amende de trente euros à une personne en train de fouiller une poubelle pour manger ? Si elle avait cette argent sur elle, elle ne serait pas obligée de se livrer à cette pratique !

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

*Ouvrage collectif réalisé par ATD Quart Monde, avec le soutien de nombreuses organisations, dont la FSU. (192 p. 5 €, Les Editions de l'Atelier, ATD Quart Monde).

SANTÉ ET ASSURANCE

Protégez au mieux votre capital santé

GRÂCE À SANTE PASS ET PROTECTION REVENU, DEUX CONTRATS CONÇUS PAR LA GMF, VOUS ASSUREZ VOTRE SANTÉ ET PRÉSERVEZ EFFICACEMENT VOTRE NIVEAU DE VIE.



La santé occupe une place de plus en plus importante dans le budget des ménages, à tel point que près d'un tiers des Français renoncent à des soins faute d'argent. Consciente de cette tendance, la GMF a conçu SANTE PASS, une complémentaire santé de qualité, particulièrement compétitive. Souples et modulables selon les besoins, les contrats SANTE PASS réservent un ensemble d'avantages tarifaires : jusqu'à 18% de réduction selon le nombre de personnes assurées¹⁾, 6 mois gratuits pour les bébés²⁾... Le tout pour une protection étendue : les dépassements d'honoraires, de plus en plus fréquents, sont remboursés jusqu'à 220% ; pratiquement tous les médicaments – y compris ceux remboursés à 15% par la Sécurité sociale³⁾ – sont pris en charge. De plus, vous avez accès à des tarifs négociés et des services privilégiés (en optique, dentaire...) grâce aux réseaux Santéclair⁴⁾, qui rassembleront plus de 5000 professionnels de la santé.

PROTÉGEZ VOS REVENUS

Et parce que les fonctionnaires ne sont pas forcément bien couverts en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident de la vie privée, la GMF a conçu Protection Revenu. Cette garantie vous permet de maintenir votre niveau de vie en cas de coup dur : l'indemnisation est calculée sur la base de votre traitement, mais aussi de vos primes. Protection Revenu peut être souscrit avec le produit SANTE PASS ou de façon totalement indépendante. Pensez-y !

¹⁾ Ensemble des assurés avec une seule ou même formule au contrat.
²⁾ Si l'inscription de l'enfant à l'assurance est à l'initiative de la GMF ou si l'enfant est né par adoption ou son adoption.
³⁾ Sauf formule 100%.

Protection Revenu en pratique

POUR QUI ? Protection Revenu est accessible à tous les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique âgés de 18 à 60 ans. Une seule déclaration de bonne santé est demandée à partir de 30 ans.

COMMENT ÇA MARCHE ? En cas d'arrêt de travail, le contrat permet à l'assuré de conserver un niveau moyen de revenus à 60 ou à 80% de son salaire préaccident. Il choisit son montant garanti et peut le faire évoluer.

LE PLUS ? L'indemnisation prend compte aussi des primes.

POUR QUELLE DURÉE ? Jusqu'à 5 années consécutives d'indemnisation.

Ludovic Champenois, Responsable Produit à la GMF

«Le choix d'une complémentaire santé est libre»

« On dit souvent que la santé est ce qu'il y a de plus important. Raison de plus pour passer à la loupe son assurance complémentaire santé et faire jouer la concurrence. Rappelons que le choix d'une complémentaire est libre, une règle qui vaut aussi pour les fonctionnaires. Irostants aussi sur le fait qu'au bout d'un certain temps, en général à partir du 4^{ème} mois d'arrêt de travail, les fonctionnaires ne perçoivent plus que la moitié de leur traitement. Meurt-il donc avoir anticipé ? C'est ce qui nous a guidés dans la conception de Protection Revenu, le complément préservant du contrat SANTE PASS ».



Un calendrier très resserré

Débat du 7 au 13 octobre à l'Assemblée Nationale avec vote solennel le 15 octobre, puis examen par le Sénat à partir du 28 octobre... La procédure accélérée mise en place par le gouvernement malgré l'opposition de plusieurs groupes de députés prouve sa volonté de clore rapidement le dossier. La FSU a dénoncé le calendrier très contraint dans lequel a été programmé le débat parlementaire et qui ne permettra pas aux élus de prendre le temps d'un vrai débat qui tienne compte de tous les paramètres. Examiné par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée à partir du 30 septembre, le texte n'a été amendé qu'à la marge (élargissement du champ d'application du compte pénibilité).



> RETRAITES

La réforme au parlement

Le projet de loi actuellement débattu au Parlement entérine les réformes précédentes, imposées par la droite : maintien à 62 ans de l'âge d'ouverture du droit à la retraite et à 67 ans de celui d'une retraite sans décote ; poursuite de l'allongement de la durée de cotisation exigée avec 43 années à partir de la génération 1973 ; maintien du système de décote/surcote.



Après les mobilisations de 2010, la déception et la colère sont grandes : un nouvel allongement conduirait inévitablement à reculer encore l'âge de départ à la retraite et à baisser le niveau des pensions des retraités. Une fois encore, ce sont les salariés et les retraités qui sont mis à contribution. Cumulé aux précédentes mesures, le report de la revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre impactera le pouvoir d'achat des retraités dès 2014. Tout comme la fiscalisation de la majoration de pension pour avoir élevé 3 enfants et plus, programmée en l'absence d'une réforme fiscale d'ensemble. Une hausse des cotisations interviendrait dès 2014, de 0,3 point réparti sur 4 années. Pour les fonctionnaires, pénalisés par le gel du point d'indice, le gouvernement aménage le rythme de cette hausse (0,06 point en 2014 puis 0,08 chacune des trois années suivantes). Mais

il a surtout annoncé la compensation intégrale de l'effort demandé aux entreprises par de nouvelles exonérations des cotisations de la branche famille.

La prise en compte de la pénibilité est en deçà des besoins. Et les mesures de justice en direction des femmes et des jeunes ne font qu'apporter une faible correction à des situations dégradées par le maintien de règles injustes : elles sont tellement limitées que leur coût est nul à l'horizon 2020. La FSU continuera de porter ses revendications notamment sur la prise en compte des années d'études, la reconnaissance des années travaillées à l'étranger ou sous le régime de « libéralités » dans le calcul des pensions.

Cette réforme, si elle devait être votée, renforcerait les inégalités existantes. Elle est particulièrement injuste pour la jeunesse qui voit encore un peu plus s'éloigner la possibilité d'une retraite à taux plein tout en travaillant plus longtemps. Le risque que les assurances privées ne s'engouffrent dans la brèche est réel.

La journée d'action du 10 septembre à l'appel de la FSU, CGT, FO et Solidaires a pesé dans le renoncement du gouvernement à certaines mesures comme l'alignement entre le public et le privé. Mais le texte soumis au Parlement reste inacceptable. C'est pourquoi la FSU a notamment appelé à la réussite sur l'ensemble du territoire de la journée interprofessionnelle du 15 octobre pour obtenir une tout autre réforme.

CLARA CHALIGNY

Retraites : d'autres alternatives

La FSU poursuit sa campagne d'information et de débats car il est nécessaire de gagner la conviction de l'opinion sur d'autres alternatives. Le manque de ressources des régimes de retraite s'explique en effet essentiellement par le chômage et la pression sur les salaires. C'est donc par un meilleur partage du travail et des richesses que l'on doit se donner les moyens de leur financement.

La FSU s'est adressée aux parlementaires pour leur demander de ne pas voter ce projet de loi au profit d'un débat sur le financement d'autres choix ; elle leur a envoyé ses remarques sur plusieurs articles du texte. Récusant l'idée qu'une retraite protectrice et solidaire serait un luxe pour notre pays, elle demande qu'un véritable débat s'engage sur les moyens de financer des choix ambitieux en matière de retraite.

> CONFÉRENCE SOCIALE

Pour un débat public sur la santé

Le budget de la sécurité sociale en débat

Le projet de loi de finances de la sécurité sociale sera examiné à l'Assemblée nationale à partir du 14 octobre. On n'en connaît pour l'instant que les grandes lignes : les organismes de sécurité sociale doivent réaliser 6 Mds d'euros d'économies en 2014, dont 2,4 Mds dans le seul champ de l'assurance maladie. Le ministre de la santé prévient que les assurés sociaux seront épargnés (« ni déremboursement, ni nouvelle franchise ») et que les efforts porteront sur le médicament, la poursuite de la maîtrise médicalisée et des actions d'efficience à l'hôpital sur les achats et la chirurgie ambulatoire. Pour la première fois, l'objectif de dépenses sur les soins de ville évoluerait à un rythme supérieur à celui de l'hôpital.



© TRÉVIER/SINAA

Suite aux désengagements successifs de l'assurance maladie, la complémentaire-santé est devenue indispensable.

Plus de 140 personnalités diverses (dont Bernadette Groison pour la FSU) ont signé fin août une pétition nationale initiée par le diabétologue André Grimaldi pour réclamer « un débat public sur la santé ». Les signataires dénoncent une forme rampante de privatisation de l'assurance maladie à travers le transfert progressif de la prise en charge des soins courants vers les assurances complémentaires et demandent l'ouverture d'un débat citoyen, suivi d'un vote de la représentation nationale. La logique solidaire de 1945 « Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » s'est en effet peu à peu effacée au profit d'une conception assurantielle privée. Suite aux désengagements

successifs de l'assurance maladie obligatoire (AMO), la complémentaire-santé est devenue indispensable pour accéder aux soins. Mais la logique de marché concurrentiel se traduit par des tarifs qui varient considérablement selon la gamme des prestations offertes. Si bon nombre de mutuelles cherchent à maintenir des prestations solidaires basées sur une solidarité intergénérationnelle, intercatégorielle et globale (en prenant en compte tous les risques, y compris la perte d'autonomie), elles ne sont plus à l'abri des pressions consuméristes. Certaines, comme

la MGEN, ne couvrent aucun dépassement d'honoraires mais de nombreuses assurances de groupes, qui bénéficient de subventions via des exonérations fiscales, peuvent les couvrir généreusement et contribuer ainsi à les pérenniser. L'accord national interprofessionnel de janvier 2013 prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Ce choix est contestable : il conviendrait au contraire de renouer avec une assurance maladie obligatoire de haut niveau qui couvre tous les besoins, garantit un égal accès aux soins pour tous et développe la prévention à tous les âges de la vie.

MONIQUE DAUNE



© TRÉVIER/SINAA

Logement social : vers 150 000 constructions

Organismes HLM, collectivités locales, partenaires sociaux, banques, ministères se sont réunis le 3 octobre à l'initiative de Cécile Duflot, dans le cadre d'un comité de mobilisation pour la construction et la rénovation de logements sociaux. Ce dispositif national et partenarial de pilotage et de suivi du financement du logement social doit assurer la continuité de la mobilisation de tous les acteurs pour être en mesure de tenir les engagements du Président en matière de logement social : 150 000 nouveaux logements et 120 000 rénovations énergétiques par an. En juillet, le gouvernement avait signé avec les cinq fédérations du mouvement HLM un pacte assurant un financement de l'État (dont 1,5 milliard d'euros de prêts et subventions, et la réduction de la TVA à 5 % pour la construction et la rénovation de logements sociaux) en contrepartie de l'engagement du mouvement HLM à tenir ses objectifs de production et de rénovation. Les objectifs du comité sont le suivi de l'avancement de la production pour garantir que le maximum d'opérations sera financé d'ici la fin de l'année 2013, l'identification et la résolution d'éventuels obstacles, l'élaboration de perspectives pour 2014. Des comités de suivi régionaux devraient assurer le relais local sous l'égide des préfets de région.

Alternatiba pour le changement climatique

Début octobre s'est tenu à Bayonne « Alternatiba », village des alternatives face aux dérèglements climatiques qui a réuni plusieurs milliers de personnes autour de conférences, stands, concerts... Sur la base de ce succès, et au lendemain du rapport du GIEC, la déclaration finale appelle à se mobiliser en vue de la 21^e conférence de l'ONU sur le changement climatique qui aura lieu à Paris fin 2015 : « Nous appelons tous les territoires d'Europe à préparer dès maintenant leurs propres Villages des alternatives au changement climatique et à la crise sociale et écologique. Il s'agira autant d'interpeller les dirigeants sur les conséquences dramatiques de l'absence d'accord international ambitieux, efficace, contraignant et juste sur le climat, que d'appeler les populations à mettre en route sans plus attendre la transition sociale, énergétique et écologique nécessaire pour éviter le dérèglement profond et irréversible des mécanismes du climat. »

> JUSTICE

Réforme pénale au milieu du gué

Le projet de texte baptisé « loi de lutte contre la récidive » est passé en conseil des ministres le 9 octobre. Mais l'annonce du report du débat parlementaire après les municipales montre les hésitations élyséennes sur ce dossier à haut risque politique. Et les arbitrages présidentiels ne vont pas dans le sens de la Garde des sceaux dans le débat qui l'oppose au ministre de l'intérieur.



© DONNELLYNAJA

En comparaison de la précédente politique pénale, ce projet va dans le bon sens, en ce qu'il promet la probation comme peine à part entière, et pas seulement comme alternative ou complément à l'incarcération. Le système pénal français doit en effet sortir de la logique du tout carcéral dont les études internationales montrent qu'elle aggrave les risques de récidive. Ainsi, l'individualisation des peines se verrait renforcée avec l'abrogation des peines planchers et de l'automatisme des révocations de sursis. C'est une avancée car ces dispositifs ont montré leurs conséquences sur la surpopulation carcérale et leurs effets contre-productifs sur la récidive. De

ce point de vue, le report de l'examen du projet de loi est très dommageable. De plus, avec la création de la contrainte pénale le corpus juridique se doterait d'une véritable peine de probation, une peine à part entière et non un dérivé de l'emprisonnement comme l'est le sursis avec mise à l'épreuve.

Mais, à bien des égards, ce projet reste loin des ambitions affichées initialement. Ainsi, la création de la contrainte pénale en parallèle du dispositif existant rend l'architecture pénale plus complexe, sans que la plus-value par rapport à l'existant ne soit patente. Une remise à plat aurait été nécessaire.

De plus, pour les aménagements de peine, le texte va plutôt vers un durcissement avec en particulier un abaissement des seuils : un an de prison seulement, au lieu de deux actuellement, sera susceptible de faire l'objet d'un aménagement de peine lorsque la personne n'est pas en état de récidive, et six mois de prison au lieu d'un an lorsqu'elle l'est.

Le texte de Mme Taubira présente donc des avancées importantes mais il reste sur bien des points au milieu du gué. La controverse sur la politique pénale n'est pas close.

MARIE-CÉCILE PERILLAT

Action sociale en danger

La direction générale de l'administration et de la fonction publique a confirmé le 11 septembre dernier que le gouvernement s'attaquait aux crédits d'action sociale pour économiser 19 millions d'euros en 2014 sur le dos des agents et de leurs familles. Ainsi, en supprimant l'AIP (aide à l'installation des personnels) et la plus petite tranche d'aide des CESU garde d'enfants, ce sont des prestations permettant d'atténuer les difficultés quotidiennes de près de 100 000 agents qui sont rayées d'un trait de plume comptable. S'ajoutant au gel des salaires des fonctionnaires et à l'augmentation des cotisations retraites, c'est le rouleau compresseur de l'austérité qui écrase les agents de l'État. La FSU a dénoncé cette régression sans précédent et continuera dans l'unité la plus large à porter les revendications d'une action sociale de haut niveau pour tous les personnels.

PROFESSEURS EN ENTREPRISE

La science en action les
13, 15, 20 et 27 novembre 2013

PORTES OUVERTES AUX ENSEIGNANTS :

Bienvenue dans les laboratoires,
sites de production et centres de recherches industriels.
Rencontres exceptionnelles.



Visites gratuites, partout en France,
accessibles sur inscription
uniquement et dans la limite des places disponibles.

Inscrivez-vous sur :
www.cgenial.org

Agents non titulaires

La FSU continue d'exiger des discussions sur la situation des non titulaires dans la Fonction publique. Deux ans et demi après la fin du cycle de négociations de l'hiver 2011, le chantier des conditions d'emploi de ces personnels n'est toujours pas abordé. La mise en œuvre des recrutements réservés débouche sur des titularisations prochaines mais, dans le même temps, elle a mis en évidence l'insuffisance de la loi relative à la résorption de la précarité, et les pratiques calamiteuses de gestion des contractuels. La FSU a demandé que cette question soit inscrite dans l'agenda social du ministère.



© CADÉJUNAJA

> SALAIRES

À quand le dégel ?

Trois ans ! Cela fait maintenant trois ans que la valeur du point d'indice est « gelée » dans la fonction publique. Et une quatrième année est déjà annoncée.

Résultat : une perte de pouvoir d'achat considérable pour tous les personnels (quelle que soit leur situation ou leur statut) à peine masquée par des mesures catégorielles – le plus souvent sous forme de primes ou indemnités. L'INSEE a même reconnu, dans une note publiée cet été, que le salaire net moyen en euros constants avait baissé au cours des années 2010 et 2011, compte tenu de l'inflation. En cumulé, les pertes s'élèvent à plus de 13 % depuis 2000. Une situation d'autant

plus inacceptable que la fonction publique connaît des niveaux de rémunérations généralement plus bas que, à niveau de qualification équivalent, dans le secteur marchand. Résultat, 20 % des agents sont payés au niveau du SMIC, et dans de nombreux secteurs, on assiste à une crise du recrutement qui oblige à recourir à toujours plus d'emplois précaires.

Si l'on peut se féliciter de la suppression à venir du jour de carence, d'autres signaux, négatifs, viennent compléter le tableau : baisse des crédits de l'action sociale, augmentation des cotisations retraite...

Pour la FSU, ni les mesures d'urgence



© CADÉJUNAJA

pour la catégorie C que le gouvernement a concédées (voir ci-dessous), ni la négociation à venir sur les « parcours professionnels, les carrières et les rémunérations » ne sauraient à elles seules répondre à l'impérieuse nécessité de mesures salariales d'ampleur pour 2014.

Avec les autres organisations syndicales, elle s'est adressée à la ministre de la fonction publique Marylise Lebranchu pour lui demander « d'ouvrir un réel espace de négociations salariales et d'inscrire rapidement à l'agenda social un rendez-vous spécifique pour en traiter ».

EMMANUEL GUICHARDAZ

Catégorie C

Le ministère de la Fonction Publique a tranché dans le dossier de la revalorisation de la catégorie C. Il a opté pour une nouvelle grille qui attribue entre 1 et 10 points d'indice, selon les échelles et les échelons.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2014, la grande majorité des collègues de catégorie C se verront verser une augmentation brute mensuelle de 32,41 € en échelle 3 ; une augmentation de 37,04 € aux 6 premiers échelons de l'échelle 4 et variant entre 4,63 et 32,41 € pour les autres échelons, entre 4,63 et 50,93 € pour l'échelle 5, et l'échelle 6 se voit augmentée entre 4,63 et 37,04 €. Le gain moyen pour les agents est de 1,91 %.

Au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble de la grille se verra revalorisée de 5 points d'indice nouveau majoré pour chaque échelon. Enfin, la durée nécessaire pour passer d'un échelon à l'autre est réduite, mais les ratios de passage restent très contingentés. Pour la FSU, ce résultat n'est pas à la hauteur des pertes de pouvoir d'achat accumulées ces dernières années.

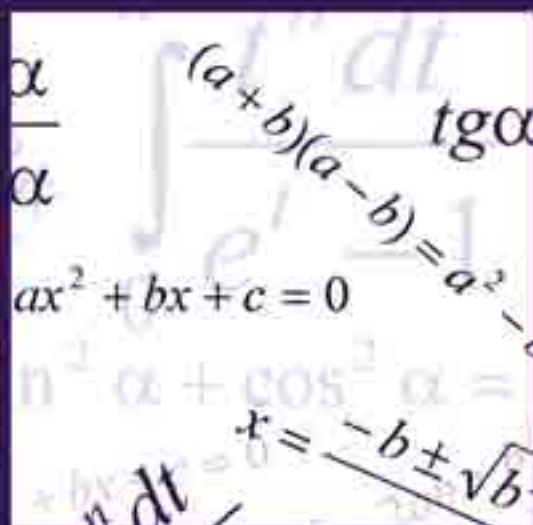
Le gouvernement se contente surtout de sortir le bas de l'échelle « des eaux » de SMIC pour deux années ; un choix encore marqué par le carcan de l'austérité budgétaire.

Educattec Educative



Le salon professionnel de l'Éducation

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'ÉDUCATION DE DEMAIN !



**20, 21 & 22
NOVEMBRE 2013**

Paris Porte de Versailles
Pavillon 7.1

- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Salon éducatif



Partenaires officiels



Le partenaire



Une fiscalité injuste à cor

Au lieu de la « pause fiscale » promise par le président de la République pour 2014, le gouvernement affiche une « quasi-stabilisation » avec 15 Mds d'euros de dépenses publiques en moins et « seulement » 3 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires.

Or, après nombre de cadeaux fiscaux décidés par le gouvernement Fillon (suppression de la taxe professionnelle, extension du crédit d'impôt

de CICE (crédit d'impôt compétitivité-emploi). Pour les financer, ce sont les prélèvements sur les ménages qui augmenteront de façon importante à travers la TVA*.

Parmi les causes multiples du « ras-le-bol fiscal » (que seuls véhiculaient jusque-là la droite et le Medef), figurent les hausses d'impôts intervenues depuis 2011, après dix années de fortes baisses ayant engendré des pertes significatives pour l'État. Le virage opéré a été particulièrement brutal : plus de 31 Mds d'euros d'impôts supplémentaires sous Nicolas Sarkozy et à peu près autant sous François Hollande. Que les rentrées fiscales en 2013 soient (presque) ramenées à leur niveau de 2000 ne serait pas choquant... si cela permettait de financer plus et mieux de dépenses publiques et sociales utiles et si l'effort était plus justement réparti. Or, le consentement à l'impôt est

menacé par la réduction constante des dépenses publiques. Et le sentiment de « matraquage fiscal » est renforcé par la compression des salaires et par le caractère particulièrement complexe, injuste et instable de notre système fiscal. Le très faible rendement de l'impôt sur le revenu (IR) provient de son assiette mitée par de nombreuses « niches fiscales » qui profitent essentiellement aux plus riches ; le poids de la fiscalité indirecte est excessif (65 %) notamment la TVA, profondément injuste car elle représente une ponction de 11,5 % des revenus des ménages les moins riches et seulement 5,9 % des plus riches. Le sentiment d'une inégalité devant l'impôt est aussi alimenté par l'ampleur de l'évasion ou de la fraude fiscale.

Pression fiscale sur les ménages

Oubliant sa promesse d'une grande réforme fiscale, F. Hollande a témoigné ces derniers mois d'une grande sollicitude à l'égard des entreprises et s'apprête - au nom de la compétitivité - à les épargner en 2014 en renforçant la pression fiscale sur les ménages, et pas seulement les plus aisés. D'après le rapport sur les prélèvements obligatoires du PLF (projet de loi de finances) 2014, les hausses d'impôts entre 2012 et 2014 auront plus affecté les classes moyennes et les ménages populaires (15,8 Mds d'euros) que les ménages aisés (13,8 Mds) ou que les entreprises (3,2 Mds). Ainsi, le maintien en 2012 et 2013 du gel du barème des impôts sur le revenu (mis en place par le gouvernement Fillon) a augmenté indistinctement la feuille d'impôts des 19 millions de foyers fiscaux soumis à l'IR. La revalorisation de la décote appliquée aux faibles revenus pour neutraliser les effets de ce gel pour les revenus les plus modestes n'a pas empêché 220 000 foyers de devenir imposables en 2013 alors qu'ils n'avaient pas gagné plus. Parmi les 16,1 millions de



© DONNIELVINAIA

Parmi les causes multiples du « ras-le-bol fiscal » figurent les hausses d'impôts intervenues depuis 2011.

recherche...), les entreprises bénéficieront en 2014 de 10 Mds d'euros d'allègements supplémentaires au titre

Quelques mesures fiscales prévues au budget 2014

- Retour à un barème de l'IR tenant compte de l'inflation et revalorisation exceptionnelle de 5 % de la décote sur les 2 premières tranches. Mais la mesure n'effacera pas l'effet des deux années précédentes de gel.
- Baisse du quotient familial : le plafond passe de 2 000 à 1 500 euros pour chaque demi-part accordée pour charges de famille, et de 4 040 à 3 540 pour le premier enfant d'une famille monoparentale.
- Suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité
- Fiscalisation de la majoration de pension de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus
- Assujettissement à l'impôt du complément de rémunération constitué par la prise en charge par l'employeur d'une partie des cotisations aux régimes complémentaires santé d'entreprise.
- Abattement supplémentaire de 25 % pour toute cession de résidence secondaire réalisée entre sept 2013 et sept 2014.
- Surtaxe temporaire sur l'impôt sur les sociétés : cette surtaxe remplacerait le projet de taxe sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) que le gouvernement a retiré in extremis.
- Réduction des cotisations sociales « patronales » au titre du CICE financée par les ménages via une hausse de la TVA : le taux normal passe de 19,6 à 20 %, le taux intermédiaire de 7 à 10 %, le taux réduit sur les produits de première nécessité de 5,5 à 5 %.

riger



Parmi les 16,1 millions de foyers fiscaux dont l'impôt a augmenté en 2013, Bercy en annonce 2,1 millions qui avaient déclaré un revenu identique ou inférieur à celui de l'année précédente.

© CADIEU/NAJA

foyers fiscaux dont l'impôt a augmenté en 2013, Bercy en annonce 2,1 millions qui avaient déclaré un revenu identique ou inférieur à celui de l'année précédente.

Le consentement à l'impôt constitue l'un des piliers de notre vie démocratique. Il est donc urgent de réformer notre fiscalité en profondeur pour réduire les inégalités sociales tout en permettant de financer une action publique juste et efficace sur le plan économique et écologique. Une telle réforme supposerait notamment de tenir compte de la capacité contributive de chacun, de rétablir une réelle progressivité de l'IR (en revenant sur le nombre de tranches, passées de 14 à 5, et en revoyant le système de quotient familial qui privilégie les foyers les plus aisés), de supprimer toutes les niches fiscales socialement injustes, de taxer le capital à la hauteur nécessaire, de refonder la fiscalité locale, de lutter résolument contre la fraude fiscale.

MONIQUE DAUNE

*Le taux normal doit passer de 19,6 à 20 %, le taux intermédiaire de 7 à 10 %. Le taux réduit sur les produits de première nécessité doit quant à lui passer de 5,5 à 5 %.

3 questions à

Thomas Piketty : « Inventer de nouveaux outils »

Dans votre dernier livre « Le capital au XXI^e siècle », quelle analyse faites-vous de l'évolution des inégalités de revenus et de patrimoine ?

Dans ce livre, je tente d'écrire l'histoire du capital et des patrimoines depuis la révolution industrielle, en me fondant sur des sources historiques portant sur plus de 20 pays. L'un des principaux enseignements est que les patrimoines ont retrouvé en ce début de XXI^e siècle une prospérité que l'on n'avait pas vue depuis la Belle Époque. Le total des patrimoines immobiliers et financiers (nets des dettes) atteint ainsi 6 années de revenu et de production nationale, contre à peine plus de 2 dans les années 1950. Il s'agit en soi d'une bonne

nouvelle, mais cela pose de sérieux problèmes de répartition. Les inégalités face au patrimoine retrouvent une importance que l'on croyait avoir dépassée depuis l'époque du Père Goriot.

Quelle a été en parallèle l'évolution de la fiscalité ?

Le XX^e siècle a vu la mise en place d'un vaste État social : nous sommes passés d'un État gendarme, qui jusqu'en 1914 prélevait à peine 10 % du revenu national en impôts, à un État finançant des services publics importants (éducation, santé, retraites, etc.), et s'appuyant sur des prélèvements obligatoires représentant près de 50 % du revenu national. Dans le même temps, la progressivité fiscale a permis de limiter la concentration patrimoniale.



Thomas Piketty, directeur d'études à l'EHESS et professeur à l'École d'économie de Paris.

Quelle réforme fiscale préconisez-vous ?

La difficulté de notre temps est qu'il faut à la fois moderniser les outils existants (unifier les assiettes de l'impôt sur le revenu et de la CSG, mettre enfin en place le prélèvement à la source, etc.) et en inventer de nouveaux. Sans une coordination fiscale européenne, avec notamment des échanges automatiques d'informations bancaires permettant de prélever un véritable impôt progressif sur les plus grandes fortunes, on court le risque de voir les inégalités patrimoniales s'accroître sans limite.

Fausse note

La note de vie scolaire, instaurée par la loi Fillon de 2005, repose sur des critères subjectifs définis localement, cherchant à évaluer la personne même de l'élève. Son inefficacité et ses dérives ont été constatées par les personnels comme par les chercheurs. Elle a été supprimée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. Pourtant, le ministère refuse pour l'instant de l'abroger, se réfugiant derrière la nécessité d'un avis du Conseil supérieur des programmes, lequel est en cours d'installation. Rien ne s'oppose réglementairement à sa suspension dès cette année. C'est ce que demandent les syndicats de la FSU dans une pétition à signer sans modération sur petitions.fsu.fr/.



© RIVAUDINAIA

> FORMATION

ESPE à l'épreuve du terrain

La mise en place des ESPE et l'accréditation des maquettes de master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), faites dans la confusion et la précipitation, engendrent d'importantes difficultés et génèrent tensions et inquiétudes chez les formateurs comme chez les étudiants.



© POQUERYNAIA

Allant jusqu'à 25 % de variation sur les volumes horaires, de grandes disparités existent dans les contenus des masters MEEF. Des disparités qui proviennent notamment d'un cadrage insuffisant des masters.

Quant à la recherche, elle est plus généralement reléguée au second plan, en fonction du périmètre local, là encore, sans cadrage national effectif. Un contexte qui conduit aussi par endroits, comme à Lyon, à la création d'un laboratoire dans l'ESPE sur le même périmètre scientifique que celui de l'université, les mettant de fait en concurrence.

Dans le même temps, les instances de l'ESPE se mettent en place. La représentation des personnels et des usagers au sein du conseil d'école constitue un enjeu démocratique important qui leur permettra de se faire entendre pour améliorer la formation des enseignants.

Cependant, l'équilibre entre les personnes désignées et les élus n'est pour l'instant pas en faveur de ces derniers. C'est en particulier le nombre d'élus étudiants, 4 ou 6, qui détermine sur les 30 membres, si la majorité revient ou pas aux personnels et usagers de l'ESPE.

Or, ces règles de répartitions sont fixées lors de l'élaboration des status, confiées au recteur, sans obligation de consulter les personnes de l'ESPE.

La FSU pèse donc de tout son poids pour garantir une représentation démocratique. Elle intervient aussi pour que cette année « transitoire » dans la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants soit mise à profit pour établir un véritable dispositif de prérecrutement et qu'une régulation nationale des masters MEEF soit définie afin d'assurer une meilleure lisibilité des parcours vers les métiers d'enseignant.

ALINE BECKER

ESPE, du côté des étudiants

Difficultés financières, conditions d'études inadmissibles : les étudiants qui se préparent aux métiers de l'enseignement ne voient pas, à cette rentrée, les améliorations prévues par la réforme de la formation et doivent à nouveau s'adapter à des parcours modifiés en cours de route.

Avec plus de 14 situations différentes recensées, pour lesquelles les universités et les rectorats adoptent des règles et des dispositions très diverses, plusieurs milliers d'étudiants, issus de licence ou de master, se trouvent confrontés à de grandes incertitudes et à des difficultés, qui peuvent compromettre leurs chances de réussite : aménagements de parcours différents, quand il y en a, pour les étudiants ayant validé leur M1 mais échoué au concours ; incertitudes et disparités fortes dans les possibilités offertes aux étudiants titulaires d'un master mais ayant échoué au concours.

La FSU et ses syndicats, ont interpellé avec l'UNEF les ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour exiger que les étudiants aient accès à une formation correspondant à leur situation avec des conditions de travail qui leur permettent de concilier tous les aspects de leur formation et que soient rétablies les aides spécifiques.

Une histoire de l'École en Bretagne

La FSU Bretagne publie « Regards sur l'histoire du système éducatif en Bretagne », coordonné par André Le Bourg, suite au colloque d'octobre 2012. Contexte historique national, montée en puissance de l'école libérale, conflits scolaires et politiques en Bretagne, spécificités régionales, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, rôle de l'histoire des lycées publics dans la genèse d'une spécificité de l'école public en Bretagne... Historiens, sociologues et syndicalistes ont enrichi leurs contributions au colloque. Commande sur Bretagne.fsu.fr.



> RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Budgets autonomes mais austères

Loin du discours satisfait de la Ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), les Universités connaissent une rentrée difficile du fait de leurs difficultés budgétaires.



vacants et la masse salariale sert à combler les déficits. Le cumul des postes ainsi gelés s'élève à plus de 1 400 en deux ans. Les universités puisent aussi dans leurs fonds de roulement pour éviter le déficit. En 2013, environ 200 millions d'euros ont ainsi été prélevés, certains établissements ne disposant plus que d'une dizaine de jours de fonctionnement d'avance (salaires inclus). Pourtant, des ressources budgétaires considérables seraient disponibles, si d'autres choix politiques étaient faits : par exemple, le Crédit Impôt

2,42 millions d'étudiants sont entrés dans le supérieur (universités et écoles) en cette rentrée 2013 dont 460 000 nouveaux bacheliers, soit une hausse de 1,5 % du taux de poursuite d'études. Ce résultat encourageant ne saurait masquer que l'austérité continue d'être à l'œuvre : suppressions d'enseignements ou tirage au sort des étudiants en cas de capacités d'accueil limitées, travaux dirigés remplacés par des cours magistraux, cours en présentiel remplacés par des vidéo-profs, dispositifs d'aide aux étudiants de première année menacés, enseignants incités au bénévolat...

Si les universités ont pu paraître épargnées par les efforts budgétaires demandés à d'autres pans du service public, l'annonce de 1 000 postes supplémentaires par an ne s'est pas concrétisée par plus de personnels sur le terrain : les emplois sont laissés

Recherche, dont l'inefficacité et l'effet d'aubaine sont très largement dénoncés, jusque par la Cour des Comptes, représente à lui seul le budget global (salaires inclus) des organismes de recherche publique relevant du Ministère de l'ESR !

L'actualité universitaire est aussi marquée par la sortie de deux textes d'application majeurs de la loi sur l'ESR : un décret sur le cadre national des formations aux orientations négatives (vision utilitariste de la relation emploi-formation, disparition du lien avec la recherche en licence, empilements de compétences, cursus à plusieurs vitesses...), ainsi qu'un « toilettage » du décret sur le statut des enseignants chercheurs, qui loin d'améliorer les conditions d'exercice du métier d'enseignant-chercheur, attaque insidieusement leur statut national.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Harcèlement à l'École

La prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école font l'objet de la circulaire du 29 août 2013. Elle propose des programmes d'action, des pistes pour une formation et pour l'implication des élèves et de leurs parents. Elle liste aussi des ressources utiles. Mais pour répondre à ce vrai problème, formation initiale et continue, outils de repérage et d'accompagnement, moyens de développer les compétences du vivre ensemble sont nécessaires pour décliner concrètement les bonnes intentions d'une circulaire. Cela suppose aussi une équipe pluri-professionnelle complète, du temps pour le travail en équipe et pour tisser du lien avec les familles et un climat scolaire serein, notamment en limitant les effectifs par classe.

Éducation prioritaire

C'est l'un des premiers chantiers ouverts par le ministre de l'éducation. Des demi-journées banalisées sont organisées durant le mois d'octobre pour préparer des assises académiques qui auront lieu en novembre. Les premières annonces pourraient intervenir en janvier 2014 pour prendre effet dès septembre 2014. Un rapport diagnostic du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique dresse un bilan décevant de l'éducation prioritaire, pointant une mauvaise cartographie, des moyens insuffisants ou encore une instabilité des équipes. Selon le rapport, les principaux leviers de réussite reposent sur le travail en équipe, les temps d'échange et les actions de formation. La FSU partage globalement ce diagnostic. Elle souhaite associer l'ensemble des acteurs à cette réflexion, et à lancer une enquête auprès des personnels de l'éducation pour faire le bilan et mettre en avant les priorités pour l'avenir. Les résultats de cette enquête seront rendus publics.

> LOI DE REFONDATION

Les décrets d'application

Des décrets d'application déclinant la loi d'orientation ont été publiés cet été. La FSU a pris toute sa part dans les discussions.



Si une page doit se tourner, la mise en place des nouvelles modalités de formation est loin d'être satisfaisante.

À l'ordre du jour, des textes créant le Conseil Supérieur des Programmes et le Conseil National à l'Évaluation ont été présentés. La FSU a rappelé que ces instances doivent introduire de la transparence dans la manière d'évaluer le système éducatif et d'élaborer les contenus d'enseignement, en associant notamment les enseignants et les chercheurs.

La question de la liaison entre premier et second degrés concernait deux autres décrets. Des cycles de trois ans dont l'un couvrant CM1, CM2 et sixième voient le jour ; un conseil école-collège est instauré.

Pour la FSU, si la création d'un cycle maternelle est satisfaisante, et si la liaison école-collège doit être pédagogique, la classe de Troisième ne peut être conçue uniquement comme une fin de cycle sans liaison avec le lycée. Restent aujourd'hui encore à discuter les textes cadrant le conseil de cycle englobant le CM2 et la Sixième.

Trois autres textes concernaient la formation initiale. La FSU a rappelé

l'importance d'un cadrage national. Si une page doit se tourner et laisser derrière nous les heures calamiteuses de la réforme Darcos, la mise en place des nouvelles modalités de formation est loin d'être satisfaisante.

On ne refondera pas l'école à simples coups de décrets. Pour assurer une mise en œuvre concrète, les enseignants ont besoin de temps, d'accompagnement, d'une formation continue revivifiée, de conditions d'exercices sereines... et de beaucoup de confiance !

ALINE BECKER

Jeudi 14 novembre 2013, de 9 heures à 17 heures

COLLOQUE organisé par l'Institut de recherches de la FSU

**« Formation professionnelle :
Quels enjeux ? Quels moyens ? »**



*Attention : Pour des raisons de sécurité,
l'inscription est nécessaire pour accéder au Conseil régional.*

*Avec Gérard Aschieri, de l'Institut de recherche de la FSU
et Emmanuel Morel, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France*



**Conseil régional d'Île-de-France – Salle Paul Delouvrier
35, boulevard des Invalides – 75007 Paris – Métro ligne 13, station Saint François-Xavier**

INVITATION

Illettrisme, grande cause nationale



© TRÉVIERS/NAJA

La lutte contre l'illettrisme a été déclarée « grande cause » en 2013. Des assises nationales et européennes se tiendront à Lyon les 13, 14 et 15 novembre prochains et seront le point d'orgue de cette mobilisation.

**Dossier réalisé par
Aline Becker, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Marie-Cécile Périllat,
Valérie Sipahimalani**

2,5 millions. C'est le nombre d'adultes qui, selon la définition de l'illettrisme adoptée sous l'égide de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), ne maîtrisent pas les savoirs de base (lire – écrire, mais aussi compter), bien qu'ayant été scolarisées en France.

Un chiffre insupportable pour le pays de l'école laïque, gratuite et obligatoire, et qui justifie amplement la mobilisation autour de la « grande cause nationale » 2013.

Ce sont donc 2,5 millions de personnes, soit 7 % de la population adulte âgée de 18 à 65 ans qui éprouvent des difficultés dans les actes de la vie quotidienne (retirer de l'argent d'un distributeur automatique de billets, prendre un billet de train, comprendre le mot laissé par l'enseignant dans le cartable de l'enfant...) mais qui, le plus sou-

Un Français sur douz

vent, masquent leur situation en adoptant des stratégies de contournement : absence aux rendez-vous, prétextes divers pour ne pas remplir un formulaire, délégation à des proches...

Longtemps, le phénomène a été considéré comme l'une des manifestations de la grande pauvreté ou de la marginalité. La confusion avec d'autres situations de non-maîtrise de la langue française (analphabétisme, migrants non francophones...) n'a pas permis de mettre en place une action publique cohérente, ciblée et adaptée aux personnes concernées. Il aura fallu la mobilisation des associations et du mouvement social pour que la prise de conscience s'effectue progressivement. Une prise de conscience qui aboutira à la création de l'agence et de son comité consultatif rassemblant organismes, associations, mouvements d'éducation populaires et les principales organisations syndicales dont la FSU.

Si les causes de l'illettrisme sont multiples et se combinent le plus souvent entre elles, elles interrogent notamment notre système scolaire mais aussi, et plus largement, notre système social et l'insertion professionnelle. Faut-il rappeler que nombre des personnes illettrées ont su lire dans un premier temps ?

Lutter contre l'illettrisme suppose donc une action à tous les niveaux : en prévention dès l'école avec un suivi au cours de la scolarité, en formation professionnelle, en soutien et éducation familiale... Toutes ces initiatives doivent maintenant être coordonnées pour permettre une action cohérente et efficace envers les publics concernés.

La grande cause 2013 aura permis au débat de sortir de la sphère des spécialistes et des professionnels, en interpellant directement l'opinion publique, et, à travers elle, les responsables politiques, les employeurs, les acteurs publics. Elle aura permis aussi d'entendre la voix de celles et ceux qui, par crainte d'être stigmatisés, montrés du doigt, ne s'exprimaient pas jusqu'à présent.

L'heure est maintenant à la mise en cohérence de politiques publiques pour faire reculer ce fléau.



En métropole, 7 % de la population adulte âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme, soit 2 500 000 personnes.

Ces données sont issues de la dernière enquête Information et vie quotidienne (IVQ) de l'INSEE, qui utilise un protocole mis au point en collaboration avec l'ANLCI. Cette enquête débute par un exercice dit d'orientation, portant sur un programme télévisé. En fonction des résultats obtenus, la personne enquêtée sera orientée vers des exercices plus complexes ou au contraire vers un test plus simple pour mieux cerner ses difficultés.

En recul ?

En 2011, 16 % des personnes de 18 à 65 ans éprouvent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit. Pour 11 %, ces difficultés sont graves ou fortes. Si l'on ne retient que celles qui ont été scolarisées en France, on obtient 7 % de personnes qui entrent dans le cadre de la définition de l'illettrisme.

Ce chiffre est en diminution par rapport à la précédente enquête, menée

e

Illettrisme: définition

en 2004, et qui donnait 9 % de personnes en situation d'illettrisme. S'il témoigne d'un progrès, il faut cependant se méfier de « l'effet générationnel » : par rapport à 2004, les personnes les plus âgées, chez qui on observe le plus fort taux d'illettrisme, sont en effet sorties du cadre et les nouveaux entrants présentent un profil différent. L'INSEE note que les personnes âgées de 18 à 29 ans ont de meilleurs résultats que les générations plus âgées en lecture et en compréhension orale.

Plus les hommes que les femmes

L'illettrisme touche plus souvent les hommes que les femmes, et leurs difficultés ne sont pas de même nature : les hommes peinent plus souvent dans le domaine de l'écrit, les femmes dans celui du calcul. À noter que les performances sont en baisse, chez les jeunes, dans le domaine du calcul, un effet sans doute de l'usage plus répandu d'outils (calculatrice, smartphone...) rendant moins indispensable la maîtrise des opérations de base.

La répartition territoriale n'est pas non plus homogène. Les personnes en situation d'illettrisme sont surreprésentées dans des zones faiblement peuplées et dans les zones urbaines sensibles. Le Nord-Pas de Calais, la Picardie concentrent deux fois plus d'illettrés que l'Ile-de-France. Enfin, l'illettrisme est un phénomène de grande ampleur dans les DOM : il concerne massivement La Réunion (21 % de la population contre 4 % en métropole) et la Guyane ; il reste également fort aux Antilles (15 %). Le rapport sénatorial de juillet 2009 n'hésitait pas à dire que le constat partagé était celui « d'un manque d'engagement de la part des opérateurs (l'école, les organismes familiaux, les associations spécialisées, les acteurs territoriaux de proximité et l'État) et de l'absence d'un vrai chef de file ».

Un tel constat pourrait-il être étendu à la métropole ? Toujours est-il que la grande cause nationale 2013 met, à juste titre, l'accent sur la mobilisation concertée de tous les acteurs. Si de premiers résultats positifs peuvent être observés, ils ne doivent qu'encourager à poursuivre les actions engagées.



© RIVAUDINAJA

C'est ATD Quart-monde qui, dans les années quatre-vingt, a utilisé pour la première fois le terme d'illettrisme. La prise de conscience par les pouvoirs publics du phénomène a abouti à la création, en octobre 2000, de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Son premier défi a été de s'accorder sur une définition partagée. En

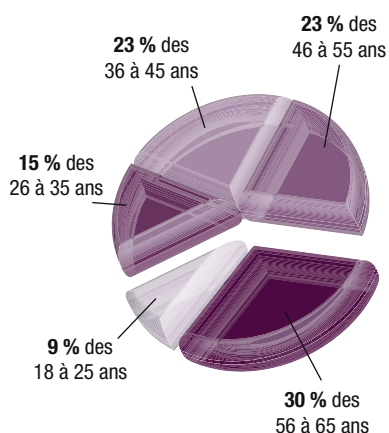
2003, elle établit que « l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans, qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre

des informations simples ». Partant du postulat qu'une personne née en France est forcément scolarisée, l'illettrisme se distingue donc de l'analphabétisme, qui qualifie des personnes étrangères ou d'origine étrangères n'ayant jamais été scolarisées. Il ne qualifie pas non plus les migrants qui ne maîtrisent pas encore le français.

En chiffres

Illettrisme et âge

Plus de la moitié des personnes ont plus de 45 ans en situation d'illettrisme.



Illettrisme : hommes ou femmes ?

Sur les 2,5 millions de personnes concernées, 60,5 % sont des hommes (59 % en 2004), 39,5 % sont des femmes (41 % en 2004). Sur l'ensemble de la population sur laquelle a porté l'exploitation de l'en-

quête, les hommes (9 %) sont plus souvent en situation d'illettrisme que les femmes (6 %).

Illettrisme et emploi

Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi. 51 % des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi (57 % en 2004)

10 % sont au chômage (11 % en 2004)

17,5 % sont retraités (14 % en 2004), 13,5 % en formation ou en inactivité (10 % en 2004)

8 % sont au foyer (8 % en 2004). Sur l'ensemble de la population, 6 % de ceux qui sont dans l'emploi (8 % en 2004) et 10 % des demandeurs d'emploi (15 % en 2004) sont confrontés à l'illettrisme.

Illettrisme et langue maternelle

71 % des personnes en situation d'illettrisme utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans (74 % en 2004).

Source : ANLCL

Les principales causes

Ne pas savoir lire une notice, une consigne de sécurité, ne pas pouvoir suivre la scolarité de son enfant, ne pas pouvoir entrer dans la lecture d'un livre... : l'illettrisme renvoie à une grande diversité de situations et à des formes multiples.

Bon nombre de personnes en situation d'illettrisme sont sorties du système scolaire sans avoir véritablement acquis ces apprentissages premiers. Mais d'autres, pour des raisons multiples (sociales, familiales, fonctionnelles...), n'ont pas conservé le goût de ces apprentissages premiers ou n'ont pas eu l'occasion d'utiliser par la suite ces savoirs qu'elles avaient (plus ou moins bien) acquis à l'école. L'expérience des acteurs de terrain a permis de relever une multiplicité de causes à l'illettrisme : des causes qui souvent se combinent entre elles. Les personnes concernées peuvent avoir eu un passé scolaire douloureux, avoir traversé des situations de rupture, avoir rencontré des difficultés familiales, professionnelles ou sociales, avoir eu des problèmes de santé ou encore avoir été mises dans des situations de travail où le recours à l'écrit n'était tout simplement pas

nécessaire. Les compétences acquises à l'école (lire et écrire) s'effritent en effet lorsqu'elles ne sont pas utilisées dans la vie quotidienne, dans la vie professionnelle.

Agir contre l'illettrisme, c'est donc avant tout prévenir l'échec scolaire dont les origines sont multiples et complexes. C'est aussi créer les conditions pour que chaque individu soit davantage mis en situation de pratiquer, au quotidien, les compétences acquises à l'école, d'avoir des activités culturelles...

Comment agir ?

De la petite enfance aux adultes, la prévention et la lutte contre l'illettrisme sont le fait d'une multitude d'acteurs de terrains aux pratiques diverses.



Les expériences réussies de lutte contre l'échec scolaire précoce montrent l'importance du travail en complémentarité entre le scolaire et le périscolaire.

Les enfants ne sont pas tous égaux devant les apprentissages. Sont particulièrement fragiles ceux dont les parents ne connaissent pas bien les codes de l'école, voire se sentent rejetés par une institution dont ils gardent pour eux-mêmes le souvenir d'un échec. Le risque est alors élevé que la scolarité des enfants reproduise l'histoire familiale. Les expériences réussies de lutte contre l'échec scolaire précoce montrent l'importance du travail en complémentarité entre le scolaire et le périscolaire.

À l'école, il faut être en mesure de détecter les difficultés le plus tôt possible, avant même l'apprentissage formel de la lecture et de l'écriture, c'est-à-dire dès la maternelle, et disposer de moyens de remédiation. Cela passe par la formation des personnels, mais aussi par des conditions d'apprentissage favo-

rables (notamment de petits effectifs, la possibilité de diversifier les pédagogies etc.). Au collège et au lycée, l'éducation nationale a tenté de mettre en place ces dernières années un certain nombre de dispositifs d'aide personnalisée qui n'ont guère fait leurs preuves, en grande partie parce que déconnectés des pratiques professionnelles.

Le travail associatif

Le travail complémentaire associatif auprès des enfants et de leurs familles occupe une place très importante. Les enfants se voient proposer de l'aide à la scolarité, mais surtout des activités leur permettant d'entrer dans diverses formes de cultures, en particulier celle de l'écrit. Les dispositifs en direction des parents visent à travailler le lien avec l'école, de façon à ce qu'ils se sentent

capables d'accompagner la scolarité de leur enfant et de dialoguer avec l'institution. Ces actions sont d'autant plus efficaces qu'elles sont coordonnées, et que les différents acteurs agissent en synergie.

Pour les jeunes sortant du système éducatif, parfois décrocheurs, la réconciliation avec les apprentissages ne peut se faire qu'avec l'adhésion à un projet de formation. Cela demande de la patience et peut prendre du temps... que les diverses modalités de prises en charge n'accordent pas toujours.

Aux dires de l'ANLCI qui les répertorie et les évalue, les projets sont divers et foisonnent. Le problème actuel est celui de la formation des intervenants, que ce soit à l'Éducation nationale ou dans le secteur associatif : la lutte contre l'illettrisme ne s'improvise pas.

Travailler avec les adultes

Illettrisme et compétences professionnelles reconnues peuvent aller de paire : la moitié des adultes illettrés est dans l'emploi, et il règne chez les employeurs un certain tabou sur cette situation. Les travailleurs concernés sont pourtant fragilisés par ce qui relève d'un handicap social, qui obère toute progression professionnelle. La première étape, souvent prise en charge par les syndicats, est de faire admettre aux employeurs qu'il est nécessaire de repérer les personnes illettrées et de leur proposer des formations s'appuyant sur leur parcours professionnel. Les résultats sont en effet bien meilleurs quand l'employeur accompagne le salarié dans sa démarche et que la formation s'appuie sur le poste de travail. Les personnes en recherche d'emploi sont prises en charge par Pôle emploi et les régions. Les adultes illettrés qui ne sont pas en recherche d'emploi, qui ne travaillent pas ou plus (retraités) sont les grands absents de ces prises en charge, étant difficiles à contacter. Elles sont pourtant elles aussi bien fragiles, particulièrement quand elles sont isolées.

Une bonne cause

L'illettrisme a été déclaré par le Premier ministre « grande cause nationale 2013 ».



L'illettrisme touche un Français sur douze.

Ce label a été remis au collectif « *Agir ensemble contre l'illettrisme* ». Ce collectif regroupe 66 grandes organisations nationales, dont la FSU, fédérées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Acteurs du monde de l'éducation, de l'entreprise, de l'insertion, de la culture, de l'action sociale, représentants d'associations, d'organisations caritatives, de partenaires sociaux, d'entreprises forment ce collectif. Ils représentent autant de domaines clés de la société, à l'image de la diversité de la population confrontée à l'illettrisme. Le label « Grande Cause Nationale », attribué chaque année à une cause spécifique, permet à des organisations à but non lucratif d'obtenir notamment des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques. En accordant ce label au collectif, le premier ministre a souhaité « souligner et encourager la démarche de rassemblement des principales associations et organisations qui luttent contre l'illettrisme ».

Une grande campagne de communication est ainsi diffusée, tout au long de l'année, afin de faire savoir de manière positive qu'il est possible de réapprendre à tout âge, à lire, écrire, compter et qu'il faut aussi faire porter

les efforts sur la prévention, dès la toute petite enfance. Le ton décalé de la campagne d'affiches permet de ne plus laisser stigmatiser les personnes touchées par l'illettrisme. Au niveau régional, ce sont des assises qui se sont déclinées un peu partout de juin à septembre, avec comme objectifs de sensibiliser les personnels de l'Éducation nationale, de développer des actions partenariales, ou encore de renforcer le pilotage des actions. Journées d'information et d'échanges, elles ont été l'occasion de partager les diagnostics régionaux, de faire connaître les solutions et d'échanger autour des pratiques sur le champ de la Prévention et de la Lutte contre l'Illettrisme. Renforcer la mobilisation de tous les décideurs et de tous les acteurs concernés pour prévenir et faire reculer l'illettrisme, s'affiche comme une réelle volonté politique.

Vincent Peillon et Michel Sapin ont en effet saisi le Conseil national de la formation tout au long de la vie qui devra faire des propositions pour réorienter la stratégie nationale de lutte contre l'illettrisme.

Ce rapport sera présenté lors des Assises nationales qui se tiendront à Lyon les 13, 14 et 15 novembre prochains.

80 millions en Europe

Un jeune sur cinq à peine capable d'écrire en Europe : « Nous devons prendre des mesures » estime la commission européenne.



© TRÉVIER/NAJA

860 millions de personnes dans le monde sont réputées illettrées. La Commission européenne considère sur la foi d'évaluations internationales (PISA) qu'en Europe un jeune sur cinq à 15 ans « est à peine capable de lire et écrire », que 2 jeunes sur 6 ont du mal à lire, que 20 % des lecteurs de 17 ans sont repérés comme inefficaces. C'est sans compter les générations plus âgées qui sont aussi concernées. Loin d'être l'apanage des nations dites en développement, force est de constater que ce phénomène touche aussi les sociétés développées : difficile à accepter quand s'affichent des taux d'alphabétisation proches des 100 %.

Mesurer l'illettrisme et faire des comparaisons internationales est délicat : il faut s'entendre sur une définition du mot et sur une méthode pour le mesurer. En France l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme considère comme illettrées les personnes alphabétisées mais sorties de l'école en maîtrisant mal la lecture et l'écriture, et/ou qui perdent ces compétences ensuite faute de pratique. Les personnes d'origine étrangère qui maîtrisent mal l'écrit parce que n'ayant pas suivi une scolarisation francophone n'entrent donc pas dans ce périmètre. Mais les autres pays mêlent le plus souvent dans leurs enquêtes les différentes populations dont les besoins

ne sont pourtant pas les mêmes. Reste que, selon le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2012, près d'un adulte sur cinq en Europe, soit près de 80 millions de personnes et un tiers de la population active, « ne possèdent pas les compétences nécessaires pour fonctionner de manière autonome dans une société moderne ». C'est ce qu'a aussi mis en évidence la même année le rapport d'un groupe d'experts de l'Union européenne sur l'illettrisme en Europe pour tracer des pistes de solutions.

La commissaire européenne à l'éducation, au multilinguisme et à la jeunesse, Mme Androulla Vassiliou pilote cette politique de lutte contre l'illettrisme : « La mise en place de ce groupe marque le début d'une campagne européenne destinée à s'attaquer aux causes profondes de ces faibles niveaux d'alphabétisation. Trop d'Européens se sentent exclus du marché de l'emploi et jouent difficilement un rôle à part entière dans la société parce qu'ils sont à peine capables de lire et écrire. Si nous voulons atteindre les objectifs "Europe 2020" pour une croissance intelligente, durable et inclusive, nous devons prendre des mesures maintenant pour résoudre ce problème ». Ces mesures passent par la mobilisation du Fonds social européen, la lutte contre le décrochage, le renforcement des politiques de prévention par l'amélioration des compétences des jeunes scolarisés...

« Alphabétisation familiale »

En Europe et en Amérique du nord, la meilleure appréhension de l'illettrisme conduit à formuler des réponses plurielles dont celle de l'alphabétisation familiale qui englobe parents et enfants en âge préscolaire.

Au Canada le *Centre for Family Literacy* décrit ses objectifs ainsi : « aider les parents à développer et entretenir leurs compétences en lecture et en écriture afin de leur permettre de soutenir effi-

cacement leurs enfants dans leur développement psychosocial et en matière d'alphabétisation ; offrir aux adultes et aux familles la possibilité de développer leurs compétences linguistiques et d'alphabétisation ; promouvoir l'apprentissage intergénérationnel au sein des familles et des communautés afin de renforcer le tissu social. ».

Cela passe, entre autres, par l'action *Books for Babies* qui offre des livres

pour enfants aux familles et incite les parents à lire des livres à leurs bébés au cours de séances de groupe ou d'apprentissage à domicile.

Ce type d'approche croise une réflexion sur le rôle de l'illettrisme dans les processus d'exclusion sociale, et sur l'entrée dans les apprentissages dans des pays qui, par ailleurs, n'ont pas d'enseignement préscolaire du type école maternelle.

Eric Nédelec : « Rétablir le droit commun »

Comment la situation a-t-elle évolué ces dernières années ?

L'agence a été créée en 2000, il y a eu dans un premier temps un travail collectif avec l'ensemble des acteurs pour se mettre d'accord sur la définition de l'illettrisme ; puis, il nous a fallu connaître précisément le nombre de personnes concernées. En 2004, la première enquête avec l'INSEE, sur un échantillon de 10 000 personnes avec un module spécifiquement conçu pour l'ANLCI par l'Université Lyon II et Paris V, nous a permis de sortir les premiers chiffres. Ils ont montré qu'à cette époque, il y avait 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans en situation d'illettrisme, soit 3,1 millions de personnes. En 2011, la même étude a montré qu'on avait 7 % de la population concernée, soit 2,5 millions. On progresse donc, mais il faut relativiser, car les tranches d'âge les plus élevées, très fortement impactées par l'illettrisme, sont sorties de l'échantillon. Il y a vraisemblablement un effet générationnel, mais on peut penser que les actions menées ont aussi porté leurs fruits.

Que vous a apporté la Grande cause 2013 ?

Nous avons assisté à un quadruple changement :

- Le premier est quantitatif, car les actions, et notamment celles de droit commun, touchent de plus en plus de personnes : c'est le cas de la formation des salariés par exemple, qui permet à des milliers de salariés d'avoir accès à des formations qui correspondent aux problèmes qui sont les leurs. Aujourd'hui, les Fongecif financent des formations aux savoirs de base, ce qui n'était pas le cas auparavant.
- Le deuxième a permis de porter un autre regard sur les personnes en situation d'illettrisme. Nous avons voulu montrer que les personnes en situation d'illettrisme ont des compétences, une activité professionnelle, ne sont pas toutes pauvres ou précaires, même s'il y a des effets cumulatifs évidemment. Cela permet aussi d'en parler autrement, d'utiliser des formules moins stigmatisantes. Or, c'est

indispensable pour mettre les personnes en confiance, et leur permettre d'aller vers les dispositifs.

- Le troisième, le plus encourageant peut-être, est l'approche collective dans les réponses apportées. Lorsqu'un salarié est en situation d'illettrisme, cela concerne l'entreprise toute entière, et son environnement. Nous sommes maintenant dans une logique de partenariat. Il ne s'agit pas de « trouver le coupable », de pointer les responsabilités de l'école ou des parents, mais de renforcer, de compléter les actions menées, de mobiliser les acteurs « en coulisse ». Quand une action échoue, c'est souvent parce qu'on a oublié le « périphérique », ce qui paraît accessoire : comment se rendre à une formation, où faire garder ses enfants pendant ce temps... Je

« Les personnes en situation d'illettrisme ont des compétences, une activité professionnelle, ne sont pas toutes pauvres ou précaires »

me souviens du témoignage d'un jeune en Rhône-Alpes qui ne s'était pas rendu à sa formation parce qu'il n'avait pas trouvé un logement.

Et le quatrième ?

Jusqu'à présent, nous n'avions pas mis l'accent sur la participation des personnes concernées. Cette année, nous avons fait en sorte de les entendre, de les écouter. Cela a contribué à changer le regard, notamment celui des « décideurs », et de développer chez les professionnels une nouvelle « posture d'écoute », qui permet à la confiance de s'installer, aux personnes de parler de leur situation.

Quelles sont les nouvelles pistes d'action à développer ?

Les assises nationales seront un temps très important. Nous souhaitons que l'on prenne conscience que du chemin a été parcouru, mais que celui à parcourir est encore plus important : 2,5 millions de personnes, cela fait vraiment beaucoup de monde. Cette prise de conscience collective a permis à beaucoup de personnes de sortir du silence, et aux citoyens d'être plus attentifs. Cela va générer des attentes, des demandes. Nous ne souhaitons pas forcément la création de nouveaux dispositifs, mais il faut que toutes les politiques publiques prennent en compte cette situation, et réinterrogent leurs pratiques, notamment en termes d'accessibilité pour les personnes en situation d'illettrisme. Cela peut concerner l'accès aux actions de



Eric NEDELEC est le coordonnateur national de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

soutien à la parentalité, l'accès à la culture, à la vie associative et citoyenne, et bien sûr à la formation et à l'emploi. Pendant trop longtemps, nous avons souffert du fléchage des actions. Il s'agit de rétablir, pour tous, le droit commun.

Des cellules souches d'

Shinya Yamanaka, le « père » des cellules souches IPS, a annoncé que ces cellules feraient l'objet d'un premier essai clinique en 2014, pour régénérer la rétine de patients atteints de dégénérescence maculaire (DMLA), relançant les débats et les attentes quant aux cellules souches.

Les cellules du corps humain sont spécialisées. Si la plupart sont capables de se renouveler, elles ne le font qu'à l'identique. Les cellules souches de la peau, par exemple, produisent des cellules de peau. Une brûlure ne guérira que dans la mesure

où les cellules produisant la peau n'ont pas été atteintes. Depuis cinquante ans (voir encadré), la médecine dite régénérative, ou encore thérapie cel-

Des cellules prometteuses

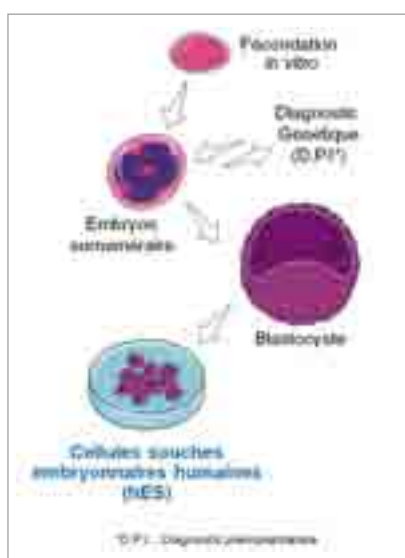
lulaire, s'emploie à trouver les moyens de remplacer des cellules déficientes ou disparues par des cellules saines. Les progrès fulgurants réalisés ces dernières années dans la connaissance des cellules souches donnent l'espoir d'une révolution médicale.

Les cellules souches ont ceci de particulier qu'elles sont immortelles, donc produisent une infinité de génération, prolifèrent facilement (la descendance d'une cellule souche est qualifiée de lignée) et peuvent engendrer potentiellement tous les différents types de cellules spécialisées de l'organisme, en fonction des conditions dans lesquelles elles sont cultivées. On en distingue deux catégories. Les cellules souches embryonnaires nécessitent pour leur obtention la destruction d'embryons âgés de 5 à 7 jours (voir encadré ci-contre). Les lignées ont été constituées il y a plus de 10 ans dans un cadre bioéthique contraint. Elles ont l'avantage d'avoir fait l'objet de très nombreux travaux de recherche, et donc d'être bien connues. Les cellules souches pluripotentes induites (IPS)

sont produites par reprogrammation génétique de cellules adultes, et possèdent les mêmes caractéristiques que les cellules embryonnaires. L'avantage est qu'elles sont facilement accessibles et qu'il est possible de choisir le patrimoine génétique de l'individu donneur. Le risque pointé par les chercheurs est celui du manque de recul sur cette technologie datant seulement de 2007 : les manipulations génétiques subies par ces cellules pourraient avoir des conséquences au long terme sur leur fonctionnement, voire sur l'organisme greffé. Le principe de précaution s'applique donc actuellement quant aux essais cliniques. C'est pourquoi les travaux les plus avancés s'appuient sur les cellules souches embryonnaires, dont on maîtrise bien la production en termes de quantité et de qualité. Elles permettent notamment la production de lignées cellulaires tests utiles à la compréhension de maladies, à la production de nouveaux médicaments ou à la mise au point de protocoles de soins. Elles peuvent surtout être greffées pour réparer ou régénérer un organe ou un tissu endommagé par un accident, une pathologie ou simplement le vieillissement. Elles sont alors cultivées et transformées in vitro pour répondre aux besoins du patient, avant de lui être injectées. Les essais cliniques actuels concernent la réparation de la peau, des os, du muscle cardiaque, de la rétine, des cartilages, le fonctionnement du pancréas, du cerveau...

... un business fructueux

De telles perspectives médicales ont aiguïlé les appétits. Estimé à 500 millions de dollars en 2010 (351 millions d'euros), le marché autour des thérapies cellulaires à base de cel-



lulaire, s'emploie à trouver les moyens de remplacer des cellules déficientes ou disparues par des cellules saines. Les progrès fulgurants réalisés ces dernières années dans la connaissance des cellules souches donnent l'espoir d'une révolution médicale.

Un siècle de recherche

2013 : adoption en France de la loi renversant le statut de la recherche sur l'embryon et les cellules souches. De l'interdiction avec dérogation, la France rejoint la majorité des pays en passant à l'autorisation encadrée.
2012 : prix Nobel de médecine accordé au japonais Shinya Yamanaka pour ses recherches sur les cellules souches IPS.
2007 : première fabrication de cellules IPS à partir de peau humaine.

1998 : isolement et mise en culture de cellules souches humaines (travaux chez la souris depuis les années cinquante).

1979 : premières greffes de peau.

1958 : première thérapie cellulaire par greffe de moelle osseuse.

1908 : postulat du concept de « cellule souche » sanguine par le chercheur russe A. Maksimov. Ces cellules seront mises en évidence en 1978.

lules souches devrait passer à 5 milliards de dollars en 2015. Il connaît actuellement ses premiers dérapages : en Europe de l'Est, en Amérique du Sud, et en Asie fleurissent des cliniques de luxe aux tarifs exorbitants (des milliers d'euros) proposant des expérimentations payantes ou des thérapies non validées à des patients incurables venus du monde entier. Des sociétés montent par ailleurs des banques de cellules souches privées, proposant à prix d'or à leurs clients de leur fabriquer des cellules IPS et de les conserver pour un hypothétique usage futur.

La France applique une réglementation stricte. L'utilisation des cellules souches est réservée à la recherche fondamentale et à ses applications thérapeutiques (les applications cosmétiques, par exemple, en sont exclues). Le don d'organe ou de cellule est gratuit et anonyme, et il n'est pas possible de prélever pour soi-même si ce n'est dans le cadre d'une intervention médicale immédiate. Ce cadre scientifique et éthique devrait rassurer. Ni miraculeuses ni dangereuses, les cellules souches seront à terme un outil thérapeutique parmi d'autres.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

3 questions à Marc Peschanski : « Pour réparer, il faut comprendre »

D'où proviennent les cellules souches embryonnaires sur lesquelles vous travaillez ?

En Europe, trois lignées cellulaires sont agréées pour les essais cliniques. Dans le monde, ce sont quelques centaines de lignées qui sont cultivées, certaines depuis 15 ans, et les chercheurs n'en veulent pas davantage. Il y a donc eu très peu d'embryons détruits, provenant de couples ayant donné l'autorisation de les utiliser pour la recherche dans un cadre légal très sévère. Les lobbys œuvrant contre l'utilisation des cellules souches embryonnaires sont sur des positions avant tout idéologiques.

Quelles limites voyez-vous actuellement à la thérapie cellulaire ?

Pour réparer, il faut comprendre l'origine du désordre.

On sait faire des neurones depuis 2008, mais on ne peut pas envisager à ce jour de thérapie cellulaire pour guérir la maladie d'Alzheimer, par exemple, parce qu'elle provoque une atteinte aléatoire du cerveau dont on ne comprend pas le détail. Il ne faut pas exagérer les possibilités de la médecine régénératrice : elle ne fait qu'intégrer des cellules saines dans des tissus qui ont l'âge du patient, comme une pièce neuve dans une vieille voiture.

Quel crédit faut-il accorder aux boîtes de biotechnologie qui proposent à leurs clients de leur fabriquer et conserver des cellules sous forme IPS pour les récupérer en cas de maladie ? Il s'agit d'une escroquerie : vous payez 60 000 dollars la vente d'une technique qui n'existe pas, sans aucune



Marc Peschanski, Directeur scientifique de l'I-Stem (unité Inserm 861) au Genopole® d'Evry.

garantie de qualité ni de résultat. C'est interdit en France, l'agence de biomédecine l'a rappelé. La communauté scientifique est vent debout devant ce type d'utilisation des cellules souches, de même qu'elle se bat pour la fermeture des cliniques privées qui en font un usage scandaleux. Il ne faut pas y croire, et dissuader les malades d'y aller : ils se ruinent pour des injections de cellules qui n'auront aucun effet.

L'automne à Paris

Chaque année, le festival d'Automne à Paris essaime un salutaire élan vital sur la capitale. Et un tour du monde passionnant !

L'édition 2013 a débuté avec un grand parcours dessiné par des artistes venus d'Afrique du Sud, musiciens, performers, danseurs... et par trois installations extraordinaires d'un duo de plasticiens de Porto Rico. Jennifer Allora et Guillermo Calzadilla, qui occupent la grande galerie de l'ÉVOLUTION, ont



© GIORGIO BOATA

d'abord eu l'idée de faire rejouer un concert donné en 1798 à l'intention de deux éléphants pour mesurer scientifiquement les effets de la musique sur les animaux. Ils redonnent la partition de la violoncelliste Maria Beiser qu'inspira la statue préhistorique de la Vénus de Lespugue. Enfin ils réactivent leur performance, présentée en 2005 à la Biennale de Venise, qui joue avec la tradition de la sculpture équestre. Jusqu'au 11 novembre.

Le Festival c'est aussi, depuis sa création, l'art du Japon avec son théâtre, classique avec le Kabuki et le Nô, de marionnettes, Bunraku, sa danse de cour, le Jiuta-maï, et son cinéma.

Le spectacle vivant plonge souvent le public dans les éléments fondateurs de la société contemporaine. Le festival d'Automne à Paris, qui s'est donné depuis 1972 la mission de vitrine de la création, en déploie quelques perles en 2013. Avec la reprise au Théâtre du Soleil par Georges Bigot et Delphine Cottu de la pièce créée par Ariane Mnouchkine en 1985, *L'histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk roi du Cambodge*. Cette fois, trente jeunes acteurs cambodgiens reprennent avec vigueur cette histoire tragique, de l'indépendance de leur pays en 1953 à la fin de la dictature khmère rouge.

À voir également, jusqu'au 25 octobre, l'adaptation à La Colline du roman de Thomas Bernhard *Perturbation*, par le Polonais Kristian Lupa qui a séduit cet été au festival d'Avignon.

La BD dans un musée d'histoire



DR

Quelle belle idée de laisser raconter l'immigration à 117 artistes natifs d'Italie, du Sénégal, d'Algérie, du Portugal ou du Vietnam qui, venus vivre en France ou ailleurs, ont contribué à créer un 9^e art. L'exposition Albums du musée de l'histoire et de l'immigration les a rassemblés. Avec leurs personnages, Astérix de Goscinny, originaire de Pologne, et d'Uderzo venu d'Italie, ou encore Superman, créature de deux fils d'immigrés ayant fui les pogroms d'Europe centrale. Et leurs récits de vie réels ou imaginaires, Aya, Bekema, Louis le Portugais... Jusqu'au célèbre Persépolis. <http://www.histoire-immigration.fr>

L'art de guérir du viol



DR

À 19 ans, Grace Brown se destinait au métier de photographe. À l'université, une amie lui raconta comment elle avait été violée et l'incapacité de la société à la soutenir. Le lendemain, elle

eut l'idée de son projet Unbreakable (incassable). Grace a réalisé plus de 1 500 photos de femmes et d'hommes tenant devant l'objectif une pancarte sur laquelle sont inscrits les mots du violeur. Elles sont en ligne sur project-unbreakable.org. Grace voyage de collèges en universités de l'Amérique du Nord pour montrer ses photos et débattre de l'importance de la prise de conscience de l'agression sexuelle.

Les témoins parlent

Les survivants de la Shoah sont de moins en moins nombreux en 2013. Ce constat rend d'autant plus importante l'invitation du musée Mémorial de Paris à les rencontrer et à les écouter. Après la venue le 29 septembre de deux rescapés du ghetto de Vilnius, Sevec Szmelcman témoignera, le 15 décembre dans l'auditorium, de ses dix premières années de vie passées dans des ghettos polonais,

puis des camps de travail, enfin son transfert à Buchenwald.

memorialdelashoah.org

Mémoires de Trans



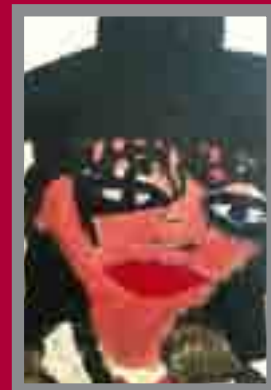
DR

En 35 ans, les Transmusicales ont gravé un profond sillon. Cette année encore, du 4 au 8 décembre, plus de 80 artistes viendront aux Rencontres rennaises. Pour prolonger le plaisir, les organisateurs ont mis en ligne, gratuitement et en libre accès, la programmation passée des Trans (1979-2012) avec près de 2000 fiches artistes, 6 000 photos live, de nombreuses pistes audio et des extraits vidéo d'archives en partenariat avec l'INA et TV Rennes. Les internautes peuvent y laisser leurs impressions ou anecdotes sur chaque concert et partager leurs propres photos et vidéos. www.memoires-de-trans.com

FanClub au MIAM

Le Musée international des arts modestes de Sète se penche sur la tonitruance des musiques nées au milieu du XX^e siècle en Occident. Cela donne FanClub, une exposition qui fait remonter, sur les cimaises cette fois, l'univers de jeunes consommateurs découvrant le Rock et la Pop, s'appropriant un nouveau mode de vie et surtout des modèles. Vinyles, magazines, télé, radio, amplifient l'émergence de musiciens devenus des idoles. Dès la fin des années 60, des plasticiens font écho de cette fascination.

<http://www.miam.org/>



DR

Russie : le retour de la censure

Au pays des punks Pussy Riot et du peintre Konstantin Altounine, il ne fait pas bon pousser les limites des pouvoirs, politique et religieux.



« Confrontation entre la Russie et les États-Unis », le tableau censuré de Vera Donskaya-Khilko.

« Confrontation entre la Russie et les États-Unis », œuvre de Vera Donskaya-Khilko, met en effet en scène les présidents Poutine et Obama exhibant d'énormes phallus en érection. Cette outrecuidance post-soviétique a pu être exposée au musée de l'érotisme, fondée en 2004, à Saint-Petersbourg. L'art prend parfois des libertés que le pouvoir ignore.

L'exposition n'a toutefois duré que quelques heures. En plein accrochage, la directrice du musée a été interpellée quelques heures, sans motif officiel... Mais nous étions à la veille du sommet du G20 organisé dans la ville, où les deux chefs d'État se sont affrontés. On ne saura rien de la confrontation tendue Poutine-Obama, ni s'ils ont parlé d'art. Le musée, lui, a rouvert le premier jour du G20.

Art et pouvoir

Une semaine auparavant, toujours à Saint-Petersbourg, le musée du Pouvoir, fondé par Alexandre Donskoï, avait déjà été fermé. Des hommes armés avaient fait irruption dans le musée saisissant quatre tableaux, accusant leur auteur d'extrémisme, un crime en Russie depuis une loi de septembre 2007. L'une des toiles,

« *Travesty* », montre Vladimir Poutine et son premier ministre Dmitri Medvedev, l'un portant une nuisette, l'autre un soutien-gorge. Ou comment sonder l'humour et le degré d'homophobie du président russe. Une autre toile, aussi médiatisée, met en scène le député Vitali Milonov, auteur de la loi pénalisant la propagande homosexuelle, aux

côtés de très jeunes gens devant un drapeau aux couleurs arc-en-ciel, symbole de l'homosexualité.

L'auteur des tableaux, le peintre Konstantin Altounine, a ainsi acquis une notoriété mondiale. Il n'a toutefois pas cherché à en remercier Poutine et a fui la Russie, demandant l'asile à la France.

Une censure préservée

Le musée Sakharov de Moscou abrite depuis 1996 une grande partie des archives de l'ex-dissident russe et Prix Nobel de la Paix, ainsi qu'un

Un art radical

Les artistes russes surprennent parfois en France par leur radicalité. Elle répond souvent à la violence d'un pouvoir d'État qui tient la justice à sa botte et n'hésite pas à favoriser les extrémismes nationalistes ou religieux. Cette violence n'est pas limitée aux œuvres, Konstantin Altounine s'est réfugié en France où il attend avec angoisse que sa femme et sa fille de deux ans puissent le rejoindre.

important fonds consacré au goulag et aux répressions politiques en URSS. En 2008, le musée a été menacé de fermeture, ne recevant plus les subventions nécessaires à son fonctionnement. La même année, le centre soutenait les artistes subissant la censure avec l'exposition « *Forbidden Art* », qui regroupait des œuvres qui n'avaient pas pu être exposées dans les galeries russes en 2006. L'institution avait été mise à sac par des chrétiens orthodoxes. Des pots de peinture rouge avaient été jetés sur les œuvres qu'exposaient une quarantaine d'artistes et plusieurs fenêtres avaient été cassées. C'est pourtant le directeur du musée, Yuri Samodurov, qui a été condamné par les tribunaux à payer une amende...

PAULINE RIVAUD

Les Pussy Riot

Les trois chanteuses du groupe russe Pussy Riot ont voulu tordre le coup au non-respect des droits des femmes. Leur prière rock punk contre Vladimir Poutine dans la cathédrale de Moscou a valu leur arrestation. Deux d'entre elles ont été condamnées à deux ans de détention. Nadejda Tolokonnikova n'abandonne pas sa lutte depuis le camp de travail où elle purge sa peine. Cette fois pour dénoncer les conditions de détention. Par une grève de la faim.



Trente ans pour les Frac

Pour leurs trente ans, les 23 Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) se retrouvent cet automne en « Pléiades » à Toulouse. L'occasion de mieux connaître ces structures créées pour soutenir une nouvelle génération d'artistes et diffuser leurs œuvres.

Dans les années soixante-dix, la France jetait peu de regards sur l'art contemporain. Ils étaient rares les musées et centres d'art ouvrant leurs portes aux jeunes artistes en quête de reconnaissance... et de ressources. Le public amateur devait aller à Paris

et 1985, constitués en associations loi 1901 et porteurs d'une double mission. D'une part, acquérir des œuvres récentes, en s'adjoignant l'avis d'experts du monde de l'art. D'autre part, diffuser les collections destinées à circuler vers les publics. Dans chaque région, les centres culturels, les établissements d'enseignement et les universités, les institutions telles les prisons et hôpitaux, sont leurs lieux d'expositions, de prêts d'œuvres en vue d'un projet pédagogique, et de rencontres avec les artistes. Un projet unique à l'échelle d'une nation.

Une immense collection nationale

En quelques années, un fonds considérable a ainsi été constitué. Au total plus de 26 000 œuvres de 4 200 artistes français et internationaux. Les élus ont été séduits par cette façon moderniste de distinguer leur territoire. Avec leurs acquisitions, donations, legs, c'est le troisième patrimoine public en France.

En parallèle, galeries, musées et salles de ventes se sont emparés d'œuvres dont les cotes folles ont fini par déséquilibrer un marché désormais réservé aux très riches. Cet art, tourné vers le conceptuel, l'audiovisuel, la performance, est celui

qu'on retrouve aux Frac. Leurs collections prestigieuses permettent, à l'instar des musées, de faire voyager leurs expositions dans de grandes institutions, européennes, américaines...

Une belle vitrine donc. Mais la visibilité des jeunes artistes a-t-elle été accrue ? Et où en est le public à qui ces collections étaient avant tout destinées ?

Deux questions essentielles, car les associations Frac ont une mission de service public. Or les artistes régionaux se sentent souvent ignorés au profit de ceux choisis, déjà reconnus par les collectionneurs. Et tous les Frac ne jouent pas la carte dense du réseau des associations et institutions locales, idée fondatrice du projet. Un long chemin reste à faire en matière de médiation pour donner goût à la spécificité contemporaine de l'art.

Un tournant « nouvelle génération »

Comment, dans ce cadre comprendre la tendance actuelle à figer ces prestigieuses collections en des lieux qui ressemblent fort à des musées ? L'émergence de six bâtiments « nouvelle génération » d'une part, le passage des Frac du statut d'association à celui d'EPCC (Établissement public de coopération culturelle) d'autre part, laissent augurer ce nouveau tournant. Ces belles vitrines régionales ont été conçues assez vastes pour exposer et stocker. Mais « à la différence du musée, les Frac ont à leur cahier des charges une mission régionale » rappelle Béatrice Josse, directrice du Frac Lorraine. « C'est notre part d'invisibilité mais elle est essentielle à notre mission de diffusion. Alors que les musées ont une mission de conservation des œuvres, l'art contemporain, avec ses créations immatérielles, n'impose pas cette question aux Frac ».



Avec « Frac en gares », la SNCF contribue à mieux faire connaître les collections des Frac auprès du grand public.

ou ailleurs en Europe pour le découvrir. Cette situation a incité Jack Lang, devenu ministre, à mettre en place un nouveau dispositif dont le point d'appui serait les toutes nouvelles Régions nées de la décentralisation. Sur un partenariat mixte Régions/État, 23 Frac furent créés entre 1981

Frac en gares

La SNCF s'est joint à cet anniversaire avec l'opération « FRAC en Gares » : dans plus de trente gares, les voyageurs pourront s'arrêter devant une soixantaine d'œuvres issues des collections des Frac. En 18 mai dernier, une vingtaine d'œuvres d'art contemporain ont été installées dans 16 gares. Une seconde vague démarre en septembre avec de nouvelles œuvres visibles dans 12 nou-

velles régions, s'échelonnant jusqu'en janvier 2014.

À partir du 9 septembre, six des gares d'Alsace accueilleront des œuvres de la collection du Frac de la région, ainsi que 9 modules présentant des reproductions d'autres artistes. Côté rue, les gares de Strasbourg, Mulhouse, Haguenau, Sélestat, Colmar et Saint-Louis seront « habillées » de façon spectaculaire.

À Orléans, le Frac Centre est l'un des six bâtiments « nouvelle génération ». Inauguré le 14 septembre, il se singularise par trois excroissances de verre et de métal qui se déploient dans sa cour intérieure, *Les Turbulences*, signées Jakob et MacFarlane.



© N. BOREL

Après le Frac Bretagne en 2012, les Frac Franche-Comté à Besançon, PACA à Marseille, Centre à Orléans ouverts cette année, le Frac Nord-Pas de Calais sera inauguré les 16 et 17 novembre prochains à Dunkerque, capitale régionale de la culture en 2013. Ceux d'Aquitaine et de Basse Normandie seront livrés d'ici 2015-2016.

Un anniversaire riche en événements

Pour leurs trente ans, les 23 Frac mettent les bouchées doubles. Leurs multiples expositions présentent un panorama de leurs collections dans chacune de leurs régions. Éclatées dans leurs bâtiments et dans les centres culturels avoisinants, musées, fondations... Le public pourra les retrouver à l'automne rassemblées en « Pléiades », aux Abattoirs de Toulouse jusqu'au 5 janvier 2014. Ce sera leur première exposition collective. Le Frac Paca s'est allié les Frac Bretagne et Languedoc pour faire écho à Ulysse(s), la manifestation artistique itinérante librement inspirée d'Homère et de James Joyce, au programme des festivités de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à Béatrice Josse : « Avec le public, ici et maintenant »

Comment remplissez-vous votre mission d'acquisition ?

J'essaie de réfléchir à la façon de constituer une collection au XXI^e siècle. On fonctionne encore sur l'idée de posséder un maximum d'œuvres, d'en faire un trésor, sans se poser la question de savoir ce qu'on en fait. Moi je fais l'inverse, je collectionne des idées plus que des objets. Aujourd'hui, la richesse c'est l'immatériel. J'ai donc cherché à acquérir les créations immatérielles de notre époque. J'achète les œuvres sous forme de protocoles, avec un mode d'emploi pour les réactiver. Je suis partie d'un autre constat : la majorité des auteurs sont des hommes. J'ai donc eu envie de m'intéresser aux femmes. Certes, ce n'est pas un critère esthétique. Mais nous ne sommes pas

des critiques, nous avons une mission de service public au service de l'art.

Votre mission de diffusion ?

Notre collection étant immatérielle, elle coûte peu en transport. Nous pouvons donc financer le voyage des artistes qui peuvent présenter leurs œuvres. Avec nos expositions au Frac, il ne s'agit pas de montrer simplement les œuvres mais de les accompagner, de performances, concerts, projections... Les gens donnent un nouveau regard aux œuvres, de multiples interprétations, toutes légitimes. S'appuyer sur elles permet d'échanger des idées. Si les œuvres anciennes nécessitent des repères en histoire de l'art, ce n'est pas le cas pour l'art contemporain, on travaille avec le public ici et maintenant.



DR

Béatrice Josse, directrice du Frac Lorraine de Metz

Avec le statut d'EPCC, n'y a-t-il pas un risque de confondre Frac et musée ?

Passer au statut d'EPCC engendre des procédures lourdes. J'aurais voulu garder cette liberté même si elle est fragile. Être le plus possible à l'écoute des publics plutôt que régulateur. Pour moi, le Frac est avant tout un endroit où on dialogue. Les personnels dans les musées ont souvent des attitudes de spécialistes. Responsable d'une formation à l'École du Louvre, je dis au étudiants : arrêtez de vous prendre pour des spécialistes, d'avoir peur du public, de vous considérer supérieurs à lui. Cela ne peut plus exister.

Faire des habitants des acteurs de changement est un sujet politique récurrent. **Marie-Hélène Bacqué** et Mohamed Mechmache* ont remis à François Lamy, ministre de la ville, un rapport *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires, pour une réforme radicale de la politique de la ville*.

Vous parlez dans votre rapport du nécessaire renouvellement des pratiques politiques dans les quartiers populaires. L'enjeu est important ?

C'est un enjeu majeur. On observe depuis plusieurs années une montée de l'abstention dans les classes populaires qui se détournent de plus en plus de la représentation électorale. Dans certaines villes, des équipes municipales ont été élues avec moins de 30 % des voix du corps électoral ! Une part de plus en plus importante des citoyens ne se retrouve plus dans la vie politique telle qu'elle est organisée. Les élites politiques se sont éloignées en se professionnalisant et par le cumul des mandats ; elles sont de plus en plus homogènes sociologiquement et les classes populaires de moins en moins représentées. Les scandales à répétition n'ont rien arrangé. Pourtant, en même temps, on assiste à une volonté citoyenne de participer aux débats sur la vie de la cité comme sur les grands enjeux sociaux. Les expériences participatives se sont multipliées de par le monde et certaines, au Brésil ou au Canada par exemple, ont montré qu'une vraie délibération et une codécision sont possibles.

Votre rapport est le résultat d'une démarche collaborative. Pourquoi avoir choisi ce mode de fonctionnement ?

Ce type de rapport a souvent été confié dans le passé à des députés et hauts fonctionnaires, en relation uniquement avec des professionnels, des représentants des institutions et des élus. Nous avons voulu, cette fois, le réaliser aussi en collaboration avec des responsables associatifs ou des membres de collectifs citoyens. Nous avons auditionné au total plus de 300 personnes, certains représentants de petites associations qui n'ont habituellement pas l'occasion de s'exprimer sur les politiques publiques. Un site



© BILAL / NANA

internet a également permis à chacun de contribuer au débat. Enfin, une conférence de citoyens a été organisée les 29 et 30 juin.

Quelles propositions concrètes avez-vous faites ?

Nous avons fait plus de trente propositions, le droit de vote des étrangers au niveau local étant considéré comme un préalable. Les participants à la conférence de citoyens ont insisté sur cette condition qui représente une promesse faite par la gauche depuis fort longtemps.

Les trente propositions renvoient à en cinq enjeux. Le premier est de donner aux citoyens les moyens de l'action par la reconnaissance et le financement d'espaces citoyens comme une plateforme nationale et des « tables de quartier ». Nous proposons un mode de financement qui ne dépende pas des pouvoirs locaux, mais d'une fondation cogérée par les citoyens et d'un fonds pour la démocratie d'interpellation qui serait alimenté par le budget de la démocratie

Marie-Hélène Bacqué

Sociologue et urbaniste, Marie-Hélène Bacqué enseigne à Nanterre depuis 2009. Elle a publié en 2013 avec Carole Bewener « L'empowerment, une pratique émancipatrice » (Éd. La Découverte. Son expérience professionnelle comprend, avant sa carrière d'enseignant-chercheur, plus de dix ans dans la fonction publique territoriale, et dans des bureaux d'études en habitat et urbanisme.

« Une réforme radicale de la politique de la ville »

participative, en prélevant 1 % du financement des partis politiques et 10 % des réserves parlementaires des députés et sénateurs. Il nous semble aussi essentiel d'assurer une représentation significative, allant jusqu'à la parité, des citoyens dans toutes les instances de décision de la politique de la ville.

Un autre enjeu clé est de remettre les habitants au cœur du service public, en donnant, par exemple, une place aux parents à l'école, ou en permettant à la police de rendre des comptes aux citoyens.

La réaction du ministre à ce rapport ?

Il a indiqué son intérêt lors du congrès des maires de banlieue fin septembre et repris quelques propositions. Mais le rapport est ambitieux, il propose un changement de matrice de la politique de la ville que ne peuvent engager quelques mesures partielles. De ce point de vue, la volonté politique, l'engagement et la formation des élus et des administrations sont essentiels. Il y a une attente très forte du milieu associatif qui a participé à ce rapport. L'enjeu est majeur et le risque est fort d'un nouveau rendez-vous manqué avec les citoyens des quartiers populaires qui ne pourrait que contribuer encore au découragement et à la distance avec le monde politique.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PATRICK CROS

*Mohamed Mechmache dirige ACLE-FEU (Association Collectif Liberté, Égalité, Fraternité, Ensemble, Unis), collectif créée à Clichy-sous-Bois en 2005, au lendemain des « révoltes sociales » dans les banlieues.

« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.



**OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT
AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.**

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT